

Cartographie des porteurs de messages et des messages portés

Animation territoriale et sensibilisation à la problématique des médicaments dans l'eau

Introduction

Cette note s'appuie sur le constat que de nombreuses initiatives portent aujourd'hui sur le sujet de la présence de résidus de médicaments dans l'eau : programmes de recherches scientifiques, alliant parfois sciences de l'ingénieur et sociologie, mise en place de pilotes, évolution de textes réglementaires, sites pilotes, publications, etc.

Il apparaît dès lors pertinent de proposer un point sur les acteurs impliqués sur ce sujet, leurs préoccupations et les sujets sur lesquels ils travaillent.

Une question centrale réside dans l'appropriation ou la saisie des enjeux et sa traduction (ou ses conséquences) dans les différents milieux professionnels.

Les résultats sont focalisés sur la mise en avant des freins et leviers d'action pour toucher le public cible et faire évoluer ses pratiques.

Ainsi, la présente note n'a pas vocation à rechercher l'exhaustivité des acteurs, ni même l'exhaustivité des messages portés, mais bien à identifier les principaux acteurs et leur positionnement essentiel, pour :

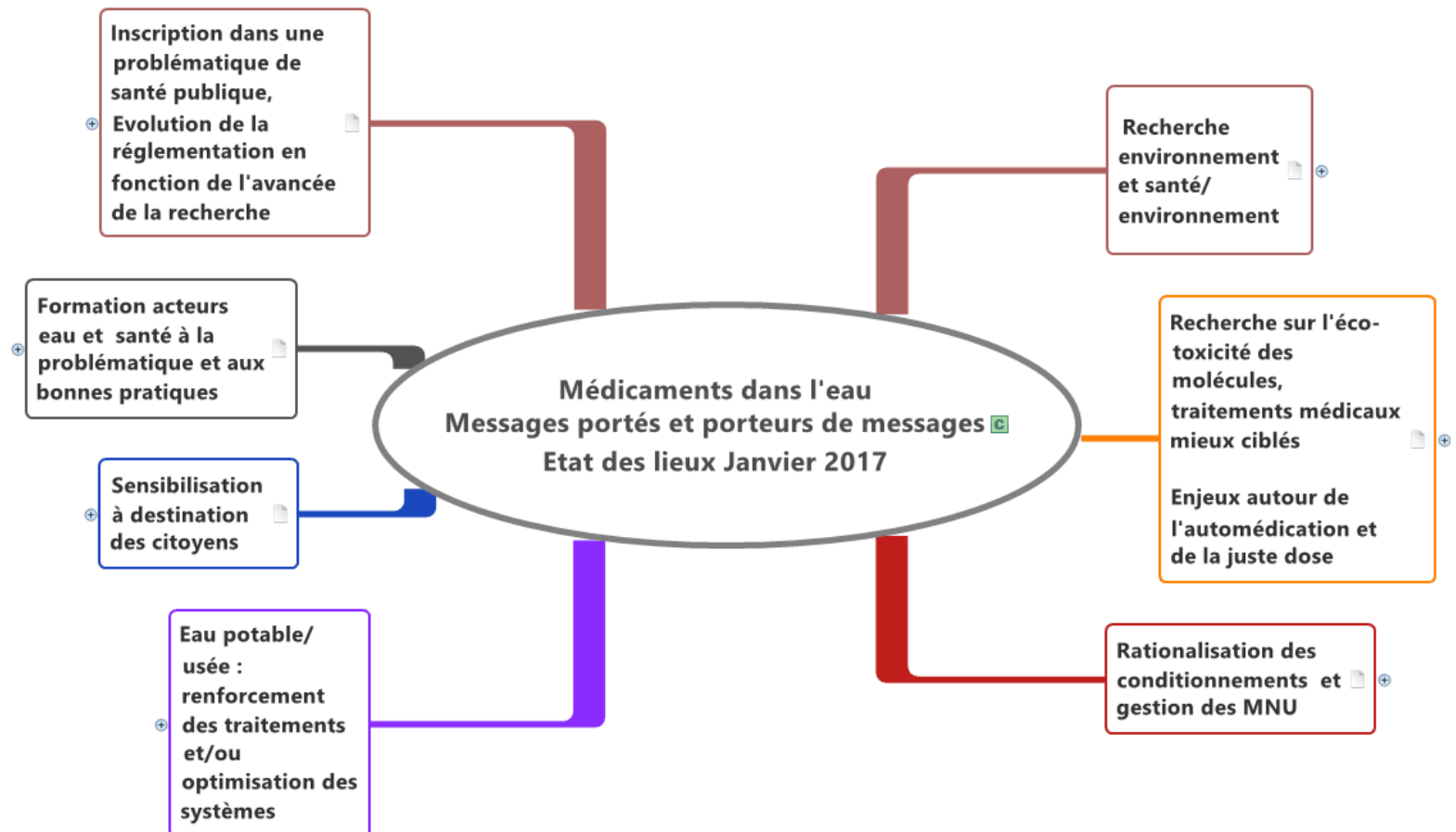
- Mobiliser les bons acteurs au bon moment ;
- Activer les leviers (messages et vecteurs) ;
- Mesurer les évolutions

Elle s'appuie sur les résultats de l'étude stratégique IRMISE, notamment sur les leviers identifiés, sur le travail réalisé dans le cadre de RILACT et MediATeS.

- **Dans un premier temps**, nous rappellerons les leviers identifiés pour une action efficace au regard de la réduction des médicaments dans l'eau.
- **Dans un deuxième temps**, nous listerons les acteurs identifiés comme intervenant déjà sur le sujet, ou pouvant intervenir, et nous décrirons brièvement leurs missions.
- **Dans un troisième temps**, nous positionnerons sur une carte les points de convergences et de divergences des acteurs concernant chacun des leviers identifiés, et nous identifierons les acteurs qui s'expriment peu sur le levier considéré

1- Les leviers identifiés dans l'étude IRMISE

L'étude IRMISE a permis de faire émerger une douzaine de leviers sur lesquels s'appuyer pour faire évoluer les actions / les comportements et à terme agir sur la présence de résidus de médicaments dans le cycle de l'eau. A partir de ces leviers, nous analyserons les messages portés par les différents acteurs identifiés



1- Les leviers identifiés dans l'étude IRMISE

Dans le détail, l'analyse du contenu de ces leviers par les membres des Focus Groups qui ont permis de les faire émerger fait apparaître les contenus suivants :

- **Leviers institutionnels**

- A - Inscription de la problématique dans une problématique de santé publique, car la présence de substances médicamenteuses dans le cycle de l'eau peut avoir un impact sur la santé,
- B - Evolution de la réglementation en fonction de l'évolution de la recherche pour inciter fortement les décideurs publics et privés à agir

- **Levier institutionnel & recherche**

- C - Recherche environnement et santé/environnement, pour mieux connaître les impacts et les liens, pour identifier de nouvelles molécules moins impactantes, pour développer des modalités de récupération à la source, pour traiter les micropolluants qu'on n'aurait pas éliminés avant le réseau / le milieu naturel.

- **Leviers recherche**

- D – Ecotoxicité des molécules et mise au point de traitements mieux ciblés

- **Leviers recherche & santé**

- E – Prescription de la juste dose, pour une bonne efficacité thérapeutique et un moindre impact sur l'environnement

- **Leviers santé**

- F – Une rationalisation des conditionnements pour éviter les stocks chez les particuliers et les utilisations intempestives et gestion des MNU

- **Leviers santé & accompagnement**

- G – Formation des acteurs à la problématique et aux bonnes pratiques, que ce soit acteurs de santé ou acteurs de l'environnement.

- **Leviers accompagnement**

- H – Campagne d'information à destination des habitants du territoire

- **Leviers techniques**

- I – Traitement de l'eau potable, pour éviter l'absorption des molécules
- J – Renforcement des traitements des eaux usées, par mise en place d'un étage de traitement supplémentaire
- K – Optimisation des systèmes d'assainissement existants (taux de collecte, gestion des boues, temps de contact des boues)

➔ **Il est maintenant intéressant de préciser les points de convergences et de divergences des acteurs sur chacun de ces leviers, et d'identifier, pour chaque levier, les acteurs qui s'expriment peu.**

2 – Les acteurs identifiés qui travaillent sur le sujet (1/3)

- **L'union européenne**
 - Au-delà d'actions dans des domaines précis (protection de la qualité de l'air et de l'eau, préservation des ressources et de la biodiversité, gestion des déchets...), dans le domaine de l'environnement, l'Union européenne doit assurer un développement durable du modèle européen de société, en respectant l'équilibre entre protection de l'environnement et compétitivité. Dans ce but, elle encourage le développement de l'éco-innovation et les technologies dites « vertes ». Elle accompagne ces politiques d'accompagnement par un cadrage réglementaire en promulguant des directives qui doivent ensuite être traduites par chacun des états membres dans son système législatif. Ainsi, une directive cadre fixe les valeurs limites à respecter pour qualifier le bon état des milieux aquatiques. La liste des substances incluses dans cette directive a récemment été enrichie de micropolluants d'origine médicamenteuse.
- **Le ministère en charge de l'environnement, l'AFB et les agences de l'eau**
 - Le Ministère prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et de la mer. A ce titre, il initie, il coordonne, il finance, il suit les programmes de recherches et les démarches innovantes portant sur la présence de résidus de médicaments dans l'eau en appui sur l'AFB et les agences de l'eau
- **Les collectivités**
 - Personnalités morales de droit public, distinctes de l'Etat, elles exercent des compétences qui leur sont propres, parmi lesquelles l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la gestion des milieux naturels et aquatiques. certaines sont ainsi chargées de garantir le bon état des masses d'eau, du milieu naturel, d'en assurer la surveillance, de garantir la performance des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, pluviales, ainsi que de l'eau potable. Elles ont également une responsabilité en matière de santé publique, notamment en appui sur la politique sociale
- **Les industriels de l'eau**
 - Chargés de l'exploitation de certaines infrastructures, ils assurent la surveillance des performances des systèmes de traitement et des rejets; ils proposent des étages de traitement supplémentaires permettant d'éliminer en partie ou totalement les micropolluants présents dans l'eau, grâce à des solutions performantes, qui présentent cependant des coûts importants en investissement et en fonctionnement et qui ont d'autres impacts sur l'environnement. Ils contribuent fortement à l'effort de recherche-développement en ce sens.
- **Les associations de protection de l'environnement**
 - Elles regroupent des acteurs privés et parfois publics ; elles ont vocation à participer au débat public sur les questions d'écologie et de développement durable. Pour être reconnue comme telle, une association doit disposer d'un agrément spécifique. Elles ont la faculté d'exercer des actions en justice
- **Les organismes de formation dans le domaine de l'environnement**
 - Ils forment les cadres et les techniciens en charge de la surveillance et de la restauration des milieux, de la gestion des réseaux, du traitement de l'eau potable et usée. Ils conduisent également souvent des travaux de recherche, axés sur les sciences dures, et associent de plus en plus souvent les sciences humaines et sociales

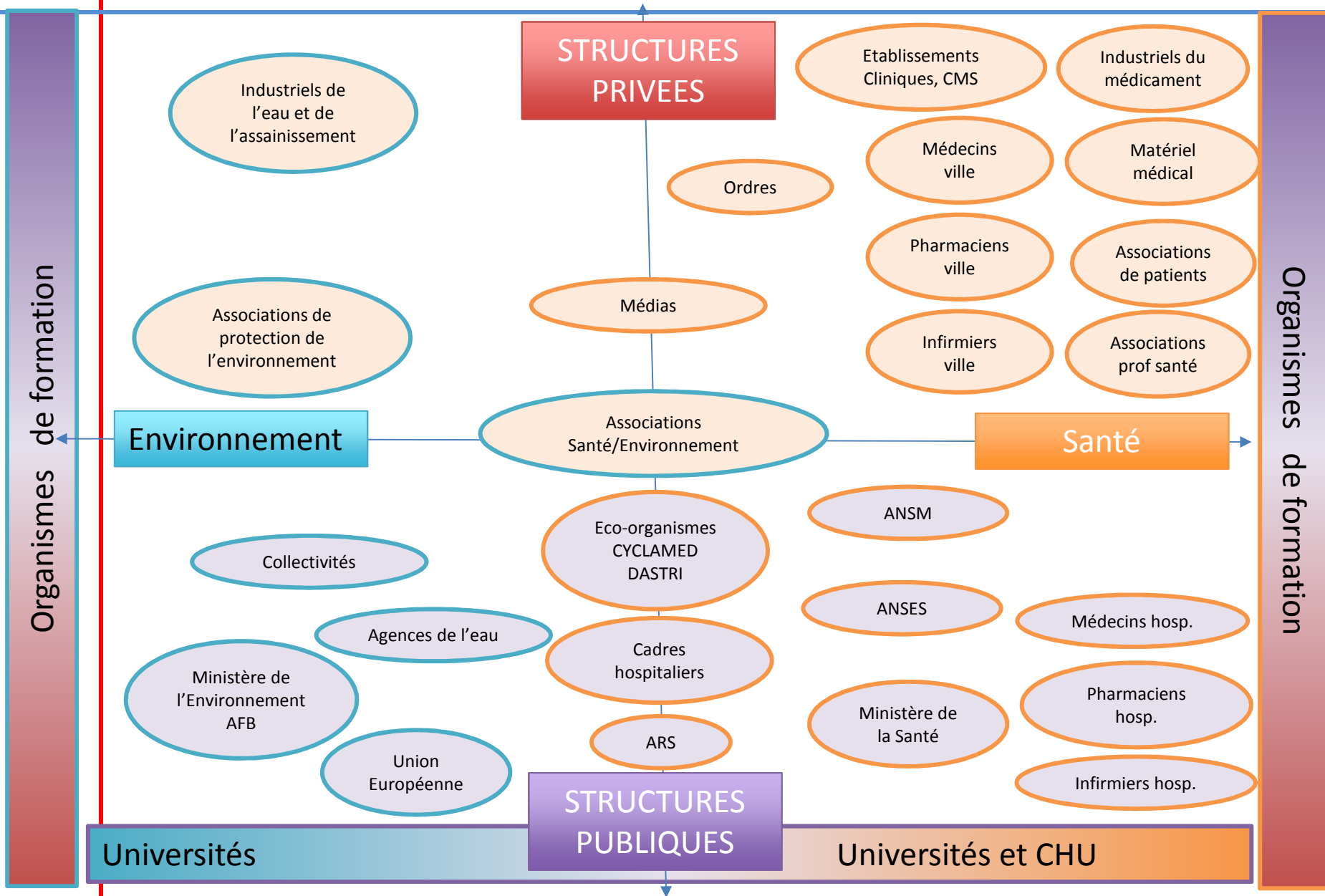
2 – Les acteurs identifiés qui travaillent sur le sujet (2/3)

- **Le ministère en charge de la santé**
 - Il est responsable de la stratégie nationale de santé, de l'organisation de la prévention et des soins. Il élabore et met en œuvre les règles relatives à la politique de protection de la santé contre les divers risques susceptibles de l'affecter. Il est également compétent en matière de professions médicales et paramédicales et de fonction publique hospitalière. Il édicte des règles de travail, des guides de bonnes pratiques.
- **L'ANSES**
 - L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'environnement, de l'alimentation et du travail) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères (Santé, Agriculture, Environnement, Travail et Consommation). Assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien-être animal ainsi que la santé végétale.
- **L'ANSM**
 - L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Egalement Etablissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Elle délivre les autorisations de mise sur le marché des médicaments (AMM) après évaluation du rapport bénéfice/risque (qui doit être jugé favorable) et de la qualité pharmaceutique (qui doit être jugée satisfaisante), sur la base d'un dossier déposé par le demandeur (futur titulaire de l'AMM). Le rapport bénéfice/risque prend en compte les risques relatifs à la santé humaine et la santé animale ainsi que le risque pour l'environnement.
- **Les laboratoires pharmaceutiques**
 - Ils assurent l'essentiel de la recherche sur les nouveaux médicaments, ils demandent les AMM, ils commercialisent les nouvelles molécules pour lesquelles ils décident du conditionnement et établissent les recommandations d'utilisation (posologie). En France, ils sont regroupés au sein du LEEM, lobby de l'industrie pharmaceutique, également porteur de messages de bonnes pratiques à destination des entreprises (RSE) et des patients (observance)
- **Les fabricants de matériel médical**
 - Ils assurent la conception, la fabrication, la fourniture, la distribution, l'assistance technique, l'installation et la formation. Ils sont à même de s'impliquer dans des recherches spécifiques qui pourraient être liées à la présence de résidus de médicaments dans l'eau.
- **Les cadres hospitaliers**
 - A l'interface entre le fonctionnement technique d'une structure, généralement hospitalière, et les professions médicales qui y interviennent, le cadre de santé assure la mise en place des moyens techniques et financiers permettant l'exercice des soins dans de bonnes conditions. Il est généralement en charge des projets des établissements de soin visant à réduire leur impact environnemental et/ou à optimiser les budgets.
- **Les professionnels de la santé exerçant en secteur public**
 - Médecins, pharmaciens, infirmiers, ils exercent à l'hôpital, dans un cadre où le collectif à sa place, où ils trouvent les appuis de leurs collègues, des cadres de santé, et également les contraintes économiques, parfois environnementales, liées aux objectifs propres à leur établissement.
- **Les professionnels de la santé exerçant en libéral**
 - Indépendants, ils sont rarement appelés à travailler en équipe avec leurs confrères, à l'exception des opportunités liées à des parcours de soins complexes de certains de leurs patients. Ils peuvent être membres d'associations professionnelles.

2- Les acteurs identifiés qui travaillent sur le sujet (3/3)

- **Les ordres**
 - Ils rédigent et font évoluer le code de déontologie de leur profession qui est inscrit dans le code de la santé publique. Ils conseillent ainsi les pouvoirs publics. Ils accompagnent régulièrement les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes
- **Les associations professionnelles**
 - Elles permettent aux professionnels de la santé, notamment ceux qui exercent en secteur libéral, de trouver un lieu d'échange avec leurs confrères, un lieu d'information neutre, qui leur donne l'opportunité de parler de leurs pratiques professionnelles et de les faire évoluer.
- **Les associations de patients**
 - Elles visent à apporter une aide morale, pratique, financière, sociale ou juridique aux personnes malades et à leur entourage, par des actions individuelles ou collectives. Elles peuvent jouer un rôle dans la représentation des usagers et dans leur participation au système de santé en mandatant leurs membres dans différentes instances (au niveau régional, national ou dans les établissements de santé).
- **Les éco-organismes**
 - L'association Cyclamed, approuvée par les pouvoirs publics, a pour mission de collecter et valoriser les Médicaments Non Utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, rapportés par les patients dans les pharmacies. Elle intervient uniquement sur les médicaments non utilisés en provenance des ménages et en aucun cas sur ceux des hôpitaux, cliniques ou des professionnels. Elle met en œuvre des actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public, des professionnels de santé et des acteurs environnementaux.
 - DASTRI, éco-organisme en charge de la collecte des piquants-tranchants chez les particuliers
 - Les entreprises spécialisées dans la collecte des DASRI, déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés, dans lesquels on retrouve une part des MNU des établissements
- **Les médias**
 - Généralistes, orientés « environnement » ou « santé », ils relaient des messages auprès de leur public.
- **Les associations santé-environnement**
 - Assez peu représentées dans le monde associatif, elles travaillent sur tous les sujets en lien avec la santé et l'environnement : qualité de l'air, ondes électromagnétiques, biodiversité, alimentation, etc. Elles réalisent des études, des enquêtes, organisent des conférences, publient des guides bio-thématiques et répertorient l'actualité. Citons le GRAIE, le C2DS et l'ASEF parmi les associations identifiées dans ce champ particulier

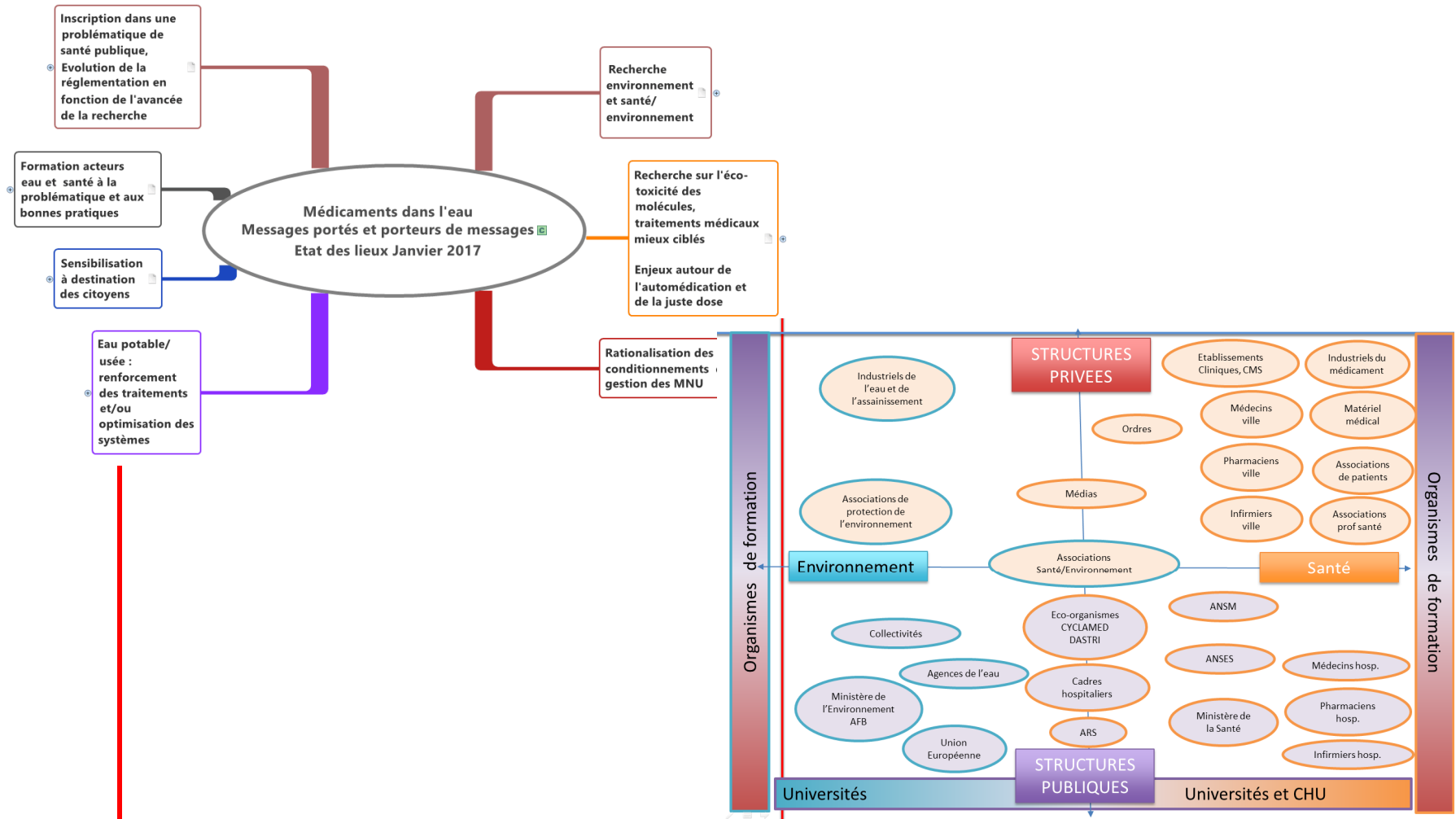
2- Les acteurs identifiés qui travaillent sur le sujet - Cartographie



3- Les messages et les porteurs de messages

Dans cette troisième partie, nous croiserons les leviers et les acteurs.

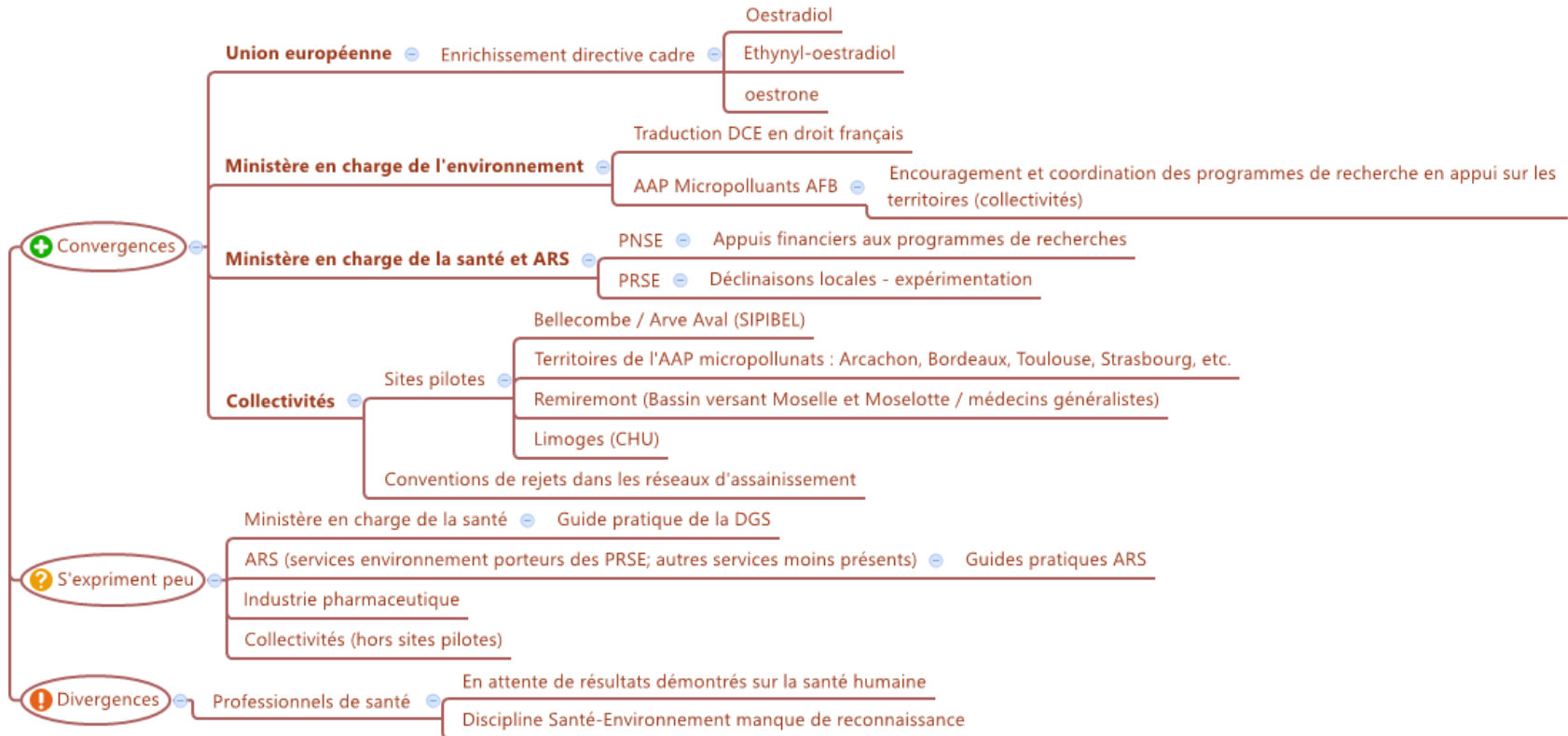
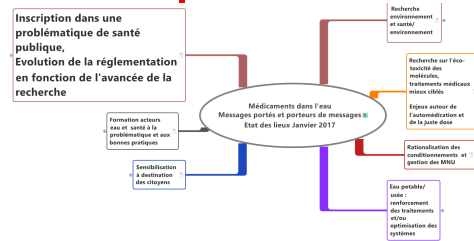
Nous positionnerons les points de convergences et de divergences des acteurs concernant chacun des leviers identifiés, et nous identifierons les acteurs qui s'expriment peu sur le levier considéré



Leviers Institutionnels

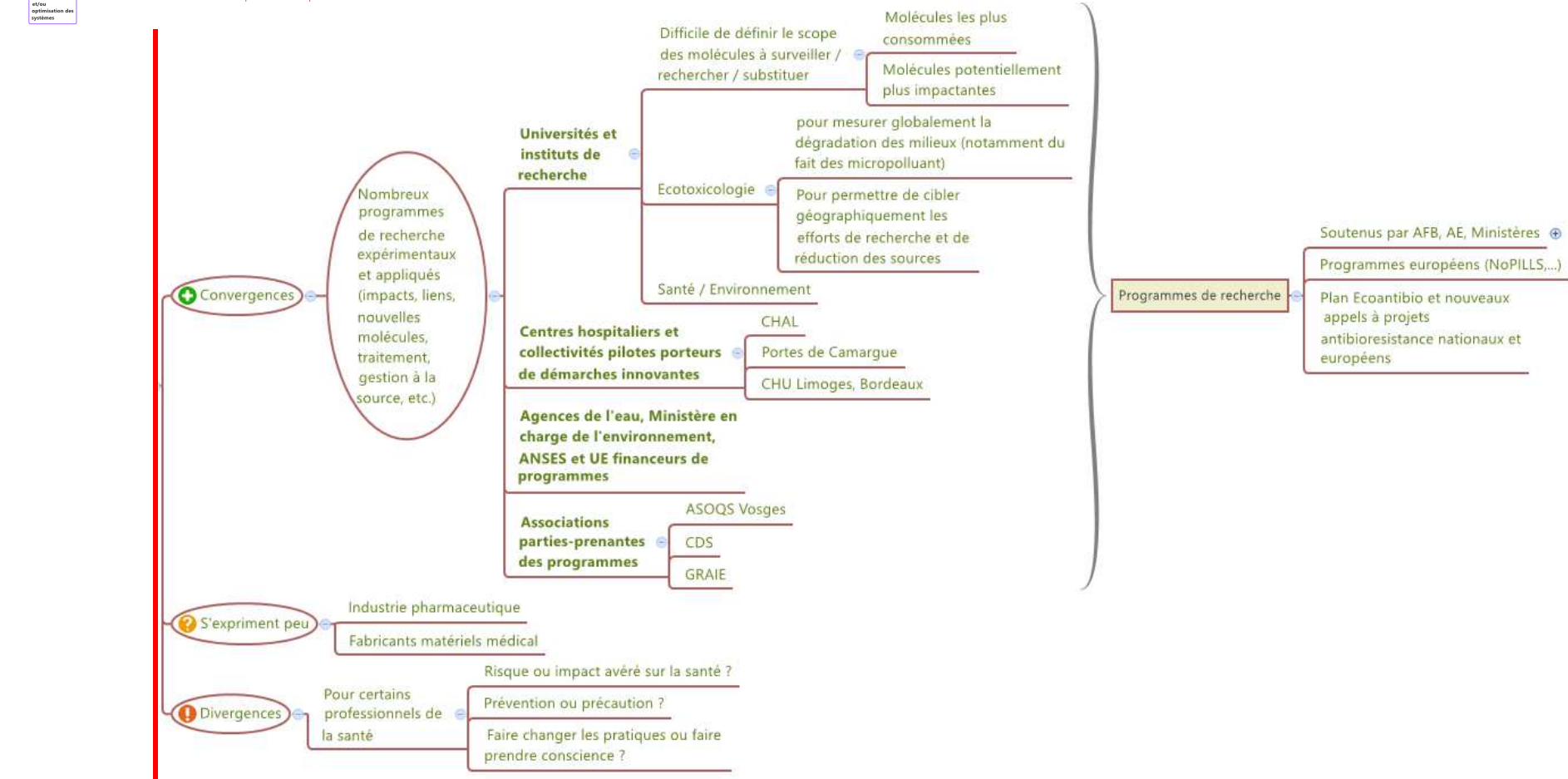
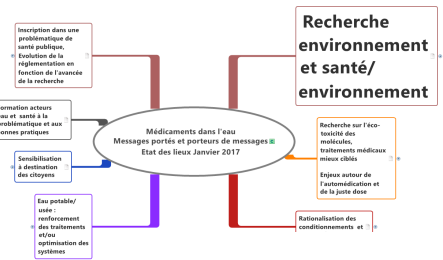
A-Inscription dans une problématique de santé publique,

B-Evolution de la réglementation en fonction de l'avancée de la recherche



Levier institutionnel & Recherche

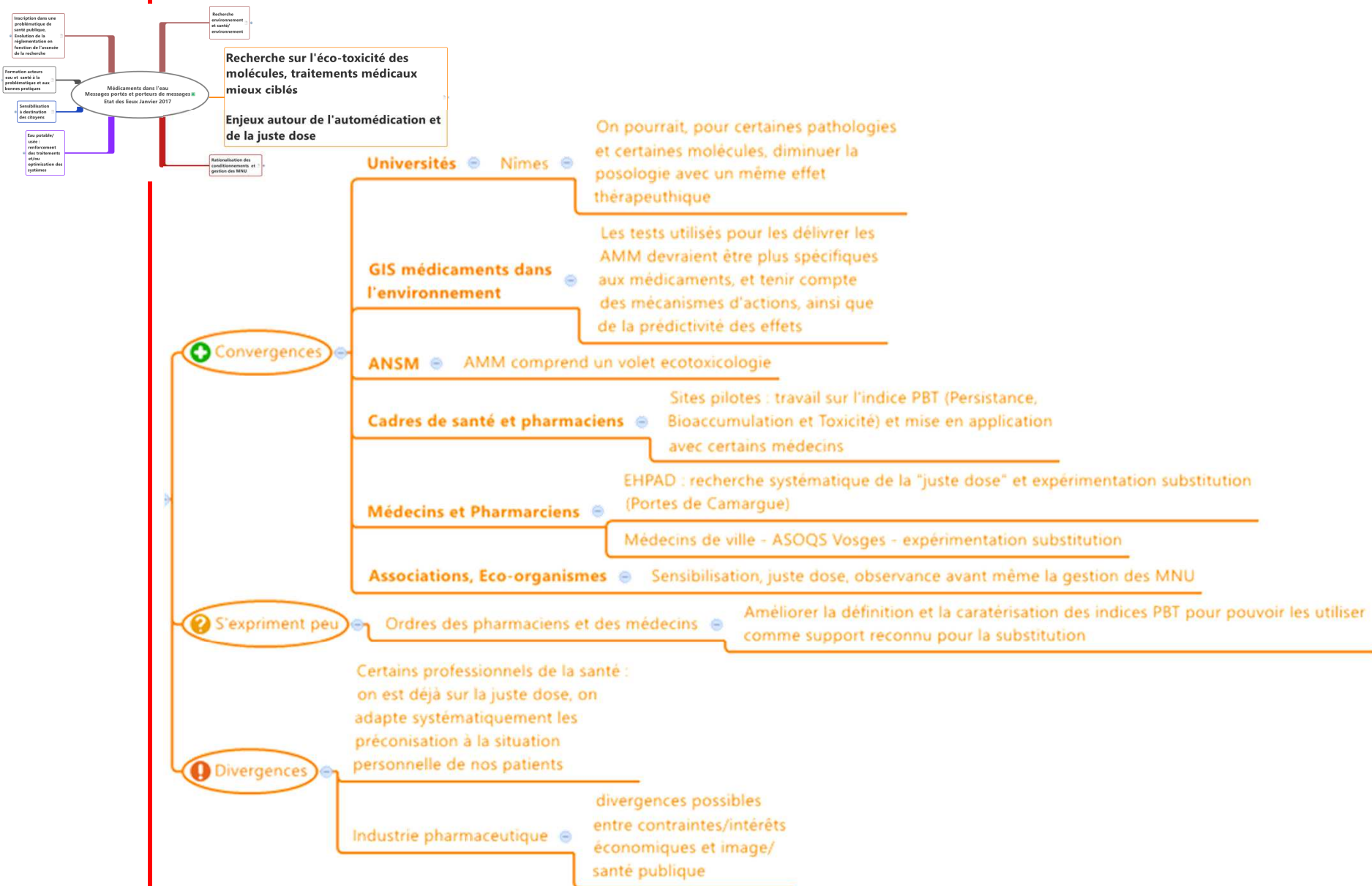
C- Recherche Environnement et Santé-environnement



Leviers Recherche & Santé –

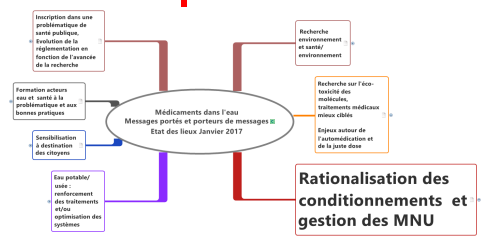
D-Écotoxicité des molécules, traitements médicaux mieux ciblés –

E-Enjeux autour de l'automédication et de la juste dose

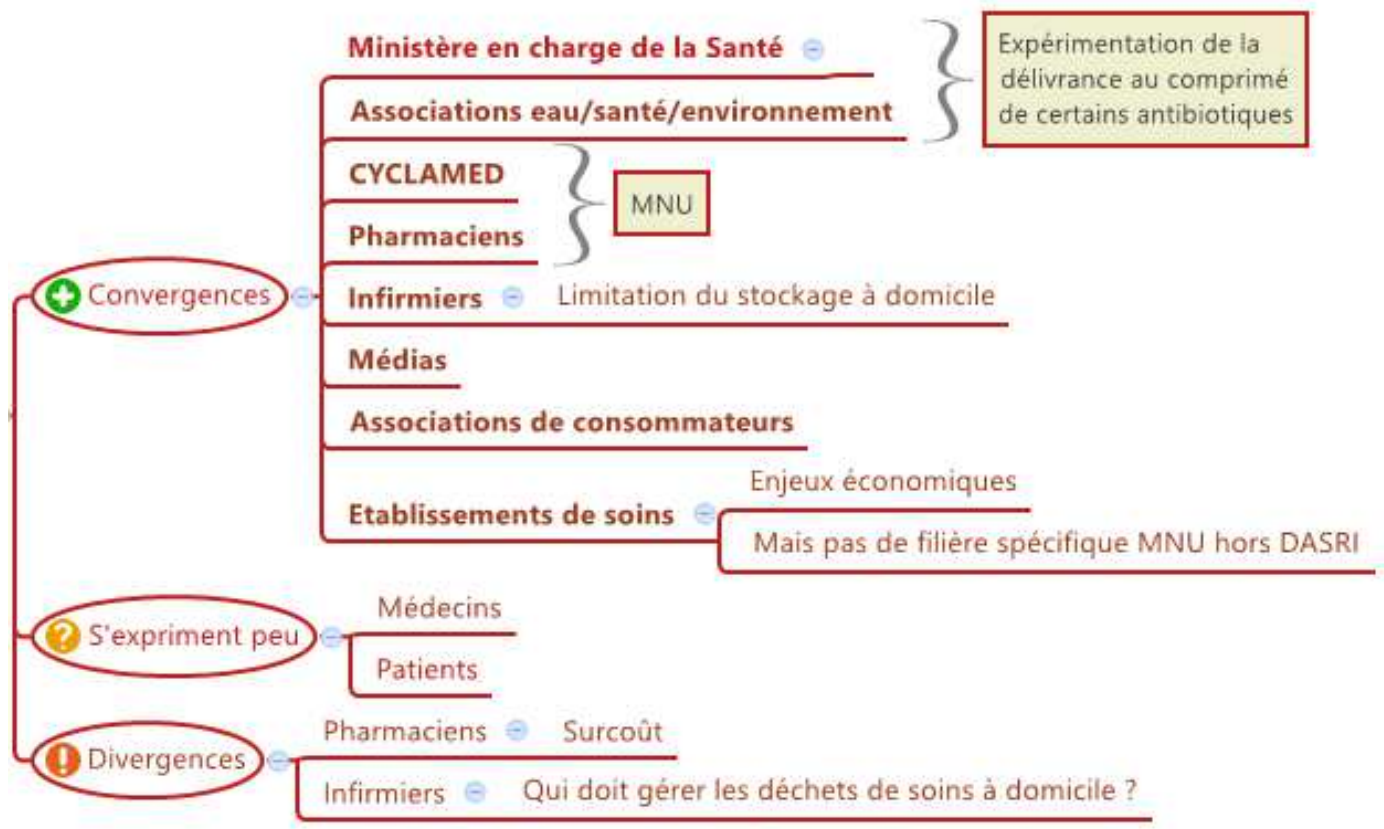


Leviers Santé

F-Rationalisation des conditionnements et gestion des MNU

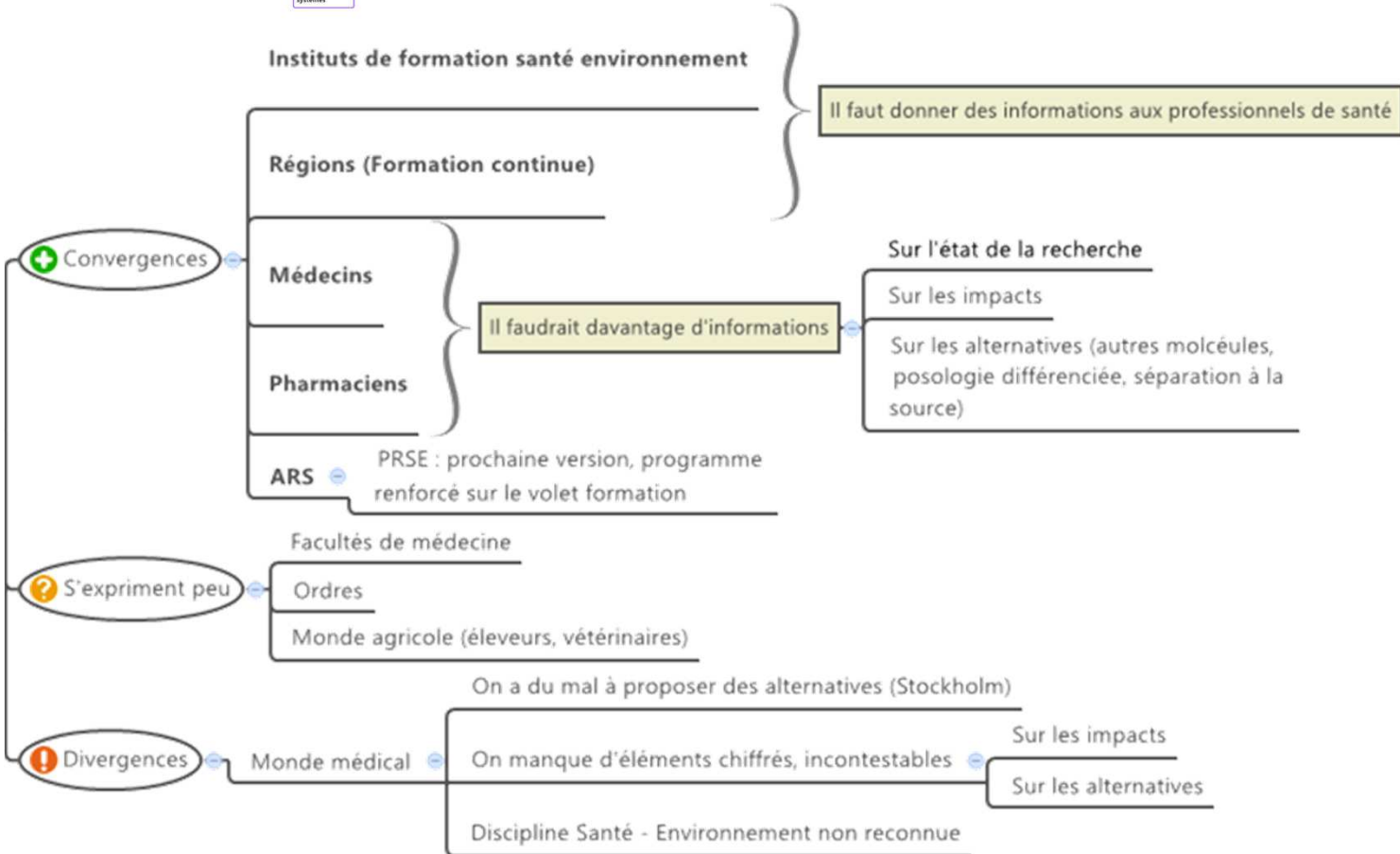
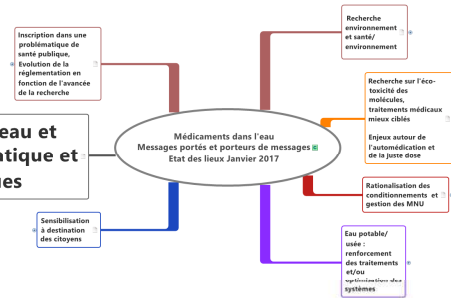


Rationalisation des conditionnements et gestion des MNU

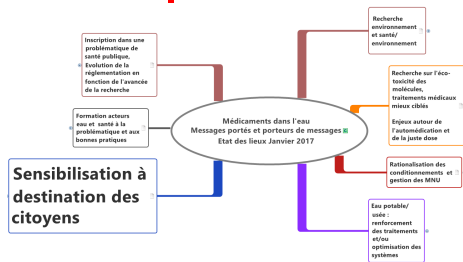


Levier Santé et Accompagnement G-Formation acteurs eau et santé à la problématique et aux bonnes pratiques

Formation acteurs eau et santé à la problématique et aux bonnes pratiques



Levier accompagnement H-Sensibilisation à destination des citoyens

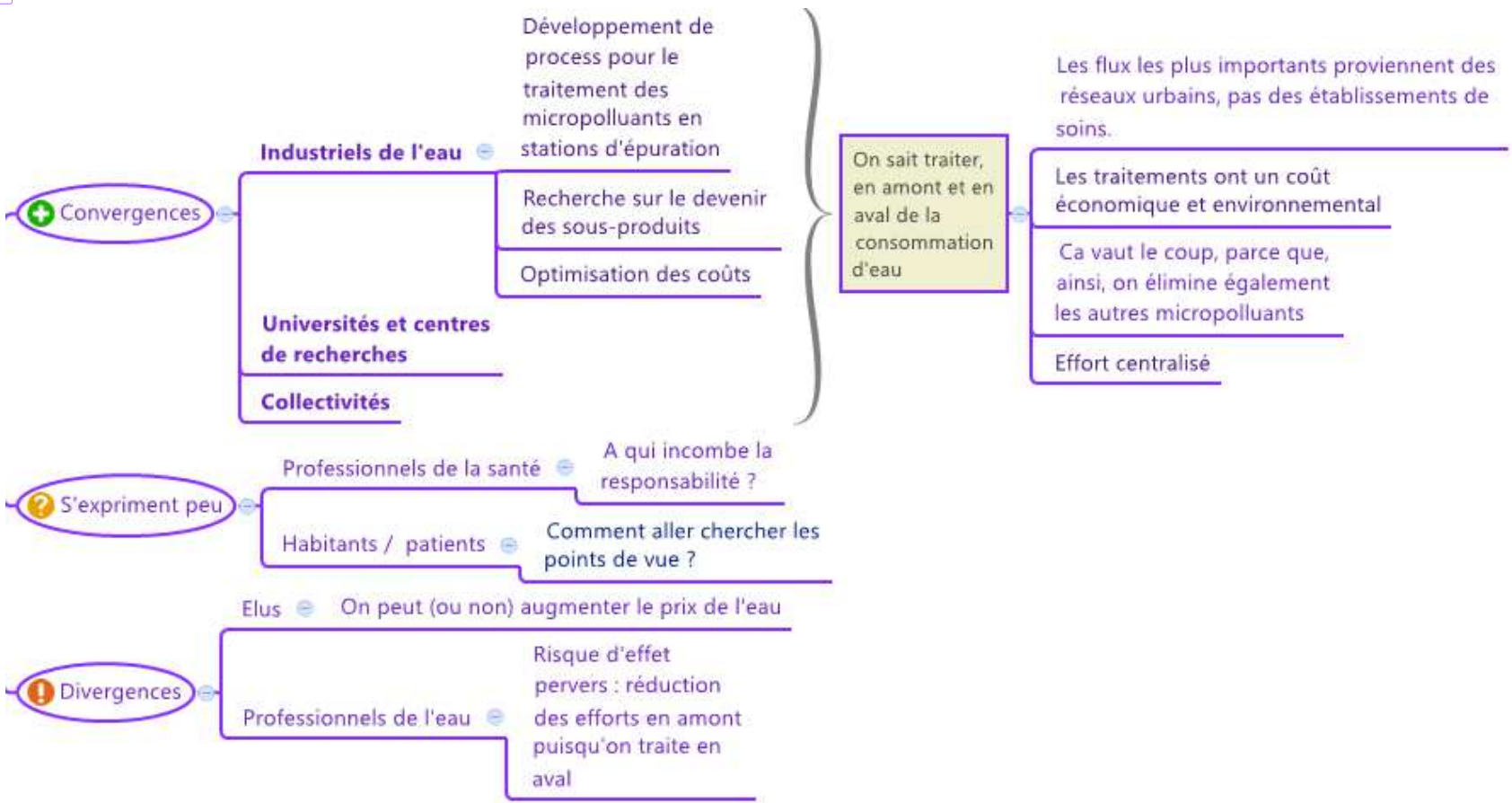
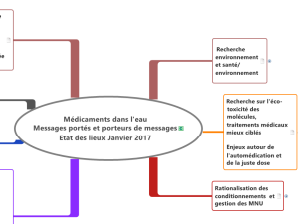


Leviers techniques Eau et Assainissement

Renforcement des Traitements : I-Eau potable J-Eaux usées

K-Optimisation des systèmes d'assainissement

Eau potable/usée :
 renforcement des
 traitements et/ou
 optimisation des systèmes



Conclusions

Au travers de cette analyse systématique, nous pouvons identifier :

- Les acteurs qu'il est possible d'impliquer ou de mobiliser rapidement afin d'actionner efficacement tel ou tel levier
- Les acteurs moins impliqués mais pour autant pas réticents, avec lesquels les possibilités de travail sont d'autant plus importantes
- Les réticences ou oppositions face auxquelles il faudra avancer des faits et des connaissances, ou bien, avec lesquelles il faudra composer

Dans le cadre de nos projets développés en appui sur Sipibel, on peut identifier quelques perspectives :

- Poursuivre les actions de recherche sur les thématiques émergentes (levier C)
- Poursuivre notre démarche d'expérimentation autour de la sensibilisation des professionnels (levier G)
- Contribuer à donner une place à la thématique des médicaments dans l'eau dans le cadre du PRSE Auvergne-Rhône-Alpes, qui renforce notamment son action sur la formation (levier A et G)
- Identifier les acteurs pour sensibiliser plus largement les citoyens (levier H)
- Travailler avec les acteurs non encore mobilisés : les industriels du médicament (leviers A, B, C et H), le monde agricole (levier G)
- ...

Conclusions

Suites de MédiATeS - Pour la diffusion des kits pédagogiques et l'appropriation des messages portés par les kits :

- **La formation initiale et continue** : première entrée sur les IFSI, une piste sur un master santé-environnement à Clermont-Ferrand
-> d'autres pistes à explorer ?
- Sensibilisation dans le cadre des **établissements de soin** : ils sont potentiellement intéressés et porteurs des messages à destination des usagers des sites (salles d'attente, halls, ...) -> à creuser
- **Cyclamed** a fait une campagne de sensibilisation au-delà de la gestion des MNU -> les mobiliser
- Toujours la question de **l'industrie pharmaceutique**
-> pourrait-on mobiliser les entreprises dans le cadre de leur RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ?
- **Le volet agricole** : un sujet potentiellement bien accueilli dans les formations de la chambre d'agriculture – parallèle rapide entre soin animal et soin humain, conscience des enjeux qualité de l'eau et des milieux
-> les contacter